



## **URSI Resolution passed at the Kyoto GA, August 1993**

### **U.20. Use of the Frequency Spectrum**

The URSI Council,

urges the ITU and affiliated national and regional administrations :

1. to recognize that the electromagnetic spectrum is a unique and limited natural resource, and;
2. to allocate spectrum only to those services which must use free-space propagation, and;
3. to avoid allocating spectrum in cases where other technologies, such as guided-waves, could be used.

Utilisation du spectre radioélectrique

Le Conseil de l'URSI,

demande instamment à l'Union Internationale des Télécommunications (ITU) et aux administrations nationales et régionales affiliées :

1. de reconnaître le caractère unique de la ressource naturelle limitée constituée par le spectre électromagnétique;
2. de limiter l'attribution de fréquences aux services qui, pour remplir leur rôle, doivent utiliser la propagation en espace libre;
3. d'éviter d'attribuer des fréquences aux services qui peuvent utiliser d'autres technologies, par exemple celle des ondes guidées.